

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 510

29 – FINISTÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BREST

Ventes et cessions

343 655 890 RCS Brest.

CORRE-APPRO.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 678621 EUR.

Adresse : 7B, rue du Stade, 29400 Plouneventer.

Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion AVIS DE PROJET DE FUSION Suivant acte sous seing privé en date à CHOLET du 14/03/2019, la société CORRE-APPRO, SAS au capital de 678 621 €, siège social : 7 B, rue du stade - 29400 PLOUNEVENTER, RCS BREST 343 655 890, et la société ETABLISSEMENTS LE GALL FRÈRES SAS au capital de 1 000 000 €, siège social : Croas Ar Vally - 29420 PLOUENAN, RCS BREST 326 685 005, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société CORRE APPRO par la société ETABLISSEMENTS LE GALL FRÈRES. La société CORRE-APPRO ferait apport à la société ETABLISSEMENTS LE GALL FRÈRES de la totalité de son actif évalué à 5 664 197,70 €, à charge par la société ETABLISSEMENTS LE GALL FRÈRES de payer la totalité de son passif évalué à 3 489 855,84 €. L'actif net apporté s'élève donc à 2 174 341,86 €. En rémunération de cet apport, la société ETABLISSEMENTS LE GALL FRÈRES augmenterait son capital de 614 449 € par l'émission de 1 616 actions nouvelles de 380,22 € chacune, entièrement libérées, et attribuées aux associés de la société ETABLISSEMENTS LE GALL FRÈRES à raison de 1 action de la société ETABLISSEMENTS LE GALL FRÈRES contre 27,09 parts de la société CORRE-APPRO. La prime de fusion s'élèverait globalement à 1 559 893 €, sur laquelle prime, il conviendra de retrancher le montant des dividendes versés par l'absorbée à ses associés. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les associés des deux sociétés. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de BREST au nom des deux sociétés le 28/03/2019 sous le numéro 2019-A-4788 pour la société ETABLISSEMENTS LE GALL FRÈRES et le 28/03/2019 sous le numéro 2019-A-4789 pour la société CORRE-APPRO..